



Avignon, le 15/07/2019

Alerte Sécheresse

Le Préfet de Vaucluse met en place les premières mesures de restriction de l'usage de l'eau

Par arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2019, Bertrand GAUME, Préfet de Vaucluse a placé le département en situation de vigilance sécheresse afin d'anticiper les risques de pénurie et l'impact des prélèvements sur les milieux aquatiques.

La vague exceptionnelle de forte chaleur rencontrée depuis quinze jours a entraîné une baisse rapide des débits des cours d'eau et de l'hygrométrie des sols. Les prévisions météorologiques semblent confirmer la poursuite de ce temps sec, dans un contexte d'augmentation des prélèvements agricoles et d'eau potable.

Les indicateurs pluviométriques et hydrauliques confirment cette évolution défavorable particulièrement marquée sur les bassins du Lez, du Calavon, de la Nesque et du Sud-Luberon.

En conséquence, le Préfet de Vaucluse, après consultation du comité départemental « Sécheresse », a décidé de placer **en situation d'ALERTE les secteurs du Lez, du Sud-Luberon, du Calavon et de la Nesque** et de mettre en application les mesures de restriction de l'usage de l'eau prévues par le nouvel arrêté cadre-régional :

- **réduction de 20 % des prélèvements d'eau quel que soit l'usage,**
- **interdiction de prélever et d'irriguer de 9 h à 19 h**, à l'exception de la micro-aspiration, goutte à goutte, de cultures en godets, semis et jeunes plantations,
- **interdiction d'arroser les pelouses et jardins potagers, y compris par les particuliers, espaces verts et sportifs de toute nature de 9 h à 19 h,**
- **interdiction de laver les véhicules** hors des stations de lavage, à l'exception des obligations réglementaires (véhicules sanitaires ou alimentaires), techniques (bétonnières,...) et liées à la sécurité,

- **le remplissage des piscines et spas privés est interdit**, seule la mise à niveau pour raisons sanitaires est autorisée,
- **fermeture des fontaines** sauf celles fonctionnant en circuit fermé ou alimentées par une source.

L'ensemble des autres bassins du département est maintenu en situation de vigilance.

Le préfet fait appel à la vigilance et au civisme de chacun pour mettre en application ces mesures et réduire sa consommation d'eau.

L'arrêté préfectoral est consultable sur le site :

www.vaucluse.gouv.fr

(Portail de l'État en Vaucluse : Protection de l'Environnement - l'Eau et la Pêche – Police de l'Eau).

Contacts Presse

04 88 17 80 41 / 34

pref-communication@vaucluse.gouv.fr